

**Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale
C.A.F.E.R.U.I.S.**

MODALITES D'ADMISSION – Session décembre 2018

Conditions d'accès à la formation¹

La formation au CAFERUIS est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

Justifier d'un diplôme au moins de niveau III, délivré par l'État et visé à l'article L. 451-1 du Code de l'action sociale et des familles :

- Diplôme d'État d'assistant de service social
- Diplôme d'État d'éducateur spécialisé
- Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants
- Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé
- Diplôme de Conseiller en Économie sociale et familiale

Ou justifier d'un diplôme homologué ou inscrit au Registre National de Certifications Professionnelles (RNCP) au moins de niveau II.

Ou justifier d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau III visés par le Code de la santé publique (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, etc.) et de deux ans d'expérience professionnelle² dans le domaine social ou santé publique.

Ou justifier d'un diplôme délivré par l'État ou diplôme national visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat, titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et de trois ans d'expérience professionnelle¹ dans les secteurs de l'action sociale et médico-sociale ou de trois ans d'expérience dans une fonction d'encadrement.

Ou justifier d'un diplôme de niveau IV, délivré par l'État et visé par l'article L. 451-1 du Code de l'action sociale et des familles :

- Diplôme de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)
- Diplôme d'État de Moniteur Éducateur (DEME)

Et de quatre ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux définis à l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

Nota bene : les candidats titulaires d'un diplôme délivré dans un autre État doivent fournir une attestation de comparabilité portant sur le niveau de ce diplôme dans le pays où il a été délivré. L'organisme habilité pour délivrer cette attestation est l'ENIC-NARIC (Art. 3 de l'Arrêté du 4 juillet 2007).

Satisfaire à un entretien individuel devant un jury composé d'un formateur et d'un cadre de l'action sociale, permettant d'apprécier le cursus et l'expérience du candidat, son engagement et son projet de formation. Cet entretien permet en outre de préciser les modalités de la formation, ses exigences et d'apprécier les éventuels allègements de formation auxquels le candidat peut prétendre.

Dates des entretiens d'admission : mercredi 12 septembre 2018, mercredi 10 octobre 2018 et mercredi 14 novembre 2018

Modalités d'inscription et d'admission

Le candidat complète le **dossier de candidature** disponible depuis le site www.efpp.fr, et l'adresse par voie postale à l'EFPP au plus tard **3 semaines avant l'une des dates d'entretien** ci-dessus.

L'EFPP **convoque le candidat** à l'entretien individuel puis lui adresse, sous huitaine, la décision du jury. En cas d'avis favorable, le candidat confirme par écrit sa décision d'entrer en formation pour la prochaine rentrée.

Une commission d'admission - composée de la directrice ou du directeur adjoint ou de leurs représentants, du responsable pédagogique de la formation et d'un cadre de l'action sociale -**arrête la liste des candidats** admis à suivre la formation (promotion de **25 stagiaires** maximum) et la soumet à la DRJSCS IDF.

Le résultat de l'épreuve d'admission est valable pour la session suivant l'admission. Un report supplémentaire d'un an est accordé sur demande motivée du candidat (pour financement différé ou en cas de force majeure).

¹ Texte d'application : ART. 2 de l'Arrêté du 8 juin 2004

² Si les candidats réunissent les conditions de diplôme énumérées aux alinéas 3 et 4 et qu'ils occupent une fonction d'encadrement dans un établissement ou service social ou médico-social, aucune durée d'expérience n'est exigée.

Tarifs

Frais de dossier et sélection : 75 €uros

Coût de la formation : **7 486 € (tarif unique)**

Durée et calendrier

820 heures³ de décembre 2018 à octobre 2020⁴ dont **400h d'enseignement théorique** organisés à raison de 3 ou 4 journées de regroupement par mois (selon le calendrier ci-dessous) et **420 h de stage pratique** (soit 12 semaines de 35 heures) à réaliser hors établissement employeur entre avril et novembre 2019.

Regroupement		CAFERUIS 2018 : décembre 2018 à octobre 2020		Durée
1	2 jours	Jeudi 6 décembre 2018	au Vendredi 7 décembre 2018	14h
2	4 jours	Lundi 11 mars 2019	au Jeudi 14 mars 2019	28h
3	4 jours	Lundi 1 ^{er} avril 2019	au Jeudi 4 avril 2019	28h
4	3 jours	Mercredi 15 mai 2019	au Vendredi 17 mai 2019	21h
5	3 jours	Mercredi 19 juin 2019	au Vendredi 21 juin 2019	21h
6	4 jours	Mardi 17 septembre 2019	au Vendredi 20 septembre 2019	28h
7	4 jours	Mardi 15 octobre 2019	au Vendredi 22 octobre 2019	28h
8	4 jours	Mardi 19 novembre 2019	au Vendredi 22 novembre 2019	28h
9	4 jours	Mardi 17 décembre 2019	au Vendredi 20 décembre 2019	28h
10	4 jours	Mardi 21 janvier 2020	au Vendredi 24 janvier 2020	28h
11	3 jours	Mercredi 12 février 2020	au Vendredi 14 février 2020	21h
12	4 jours	Mardi 10 mars 2020	au Vendredi 13 mars 2020	28h
13	4 jours	Mardi 21 avril 2020	au Vendredi 24 avril 2020	28h
14	4 jours	Mardi 26 mai 2020	au Vendredi 29 mai 2020	28h
15	3 jours	Lundi 15 juin 2020	au Mercredi 17 juin 2020	21h
16.1	1 jour	Vendredi 18 septembre 2020		7h
16.2	2 jours	Jeudi 22 octobre 2020	au Vendredi 23 octobre 2020	15h

³ Selon le cursus du candidat, le jury d'admission peut lui accorder un allègement de formation théorique de 70h (sur tout ou partie du DF2 du programme de formation) / un allègement du stage pratique de 210 h.

⁴ Cette session ne permet pas l'inscription parallèle à l'option Master1 professionnel « Education Familiale et Interventions Socio-Educatives en Europe » voir calendrier de la session février 2019 à octobre 2020 si vous souhaitez souscrire à cette option.